



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
BÉATRICE LESTIC, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT

N°44
16 DECEMBRE 2024

COUPE DU MONDE DE FOOTBALL EN ARABIE SAOUDITE

La FIFA récidive contre les droits humains et le droit des travailleurs

La CFDT exprime son indignation à la suite de l'attribution, par la FIFA, de la Coupe du Monde de football 2034 à l'Arabie saoudite. Cette décision, prise en ignorant les violations flagrantes des droits humains et des droits travailleurs dans le royaume, représente une nouvelle atteinte aux principes fondamentaux que le sport devrait défendre.

La FIFA n'a pas tiré les leçons des milliers de morts pour la construction des stades au Qatar pour la Coupe du Monde 2022. En Arabie saoudite où, comme au Qatar, on fait fi des normes de sécurité au travail en particulier pour les travailleurs migrants. Le chantier du projet Neom de construction de ville futuriste aurait déjà causé plus de 21000 morts.

L'Indice des droits dans le monde de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) classe l'Arabie saoudite parmi les pires pays pour les travailleurs. En attribuant la Coupe du Monde à l'Arabie saoudite, la FIFA persiste à ignorer les recommandations relatives aux droits des travailleurs et perpétue un modèle de développement sportif qui ne respecte pas les normes internationales du travail.

La CFDT appelle la FIFA à imposer des critères stricts en matière de droits humains et de conditions de travail pour tous les pays hôtes en exigeant :

- La mise œuvre des réformes significatives pour améliorer les conditions de vie et de travail notamment des travailleurs migrants.
- L'abolition du système de *kafala*, qui lie les travailleurs à leurs employeurs et favorise les abus.
- La garantie du droit des travailleurs à s'organiser en syndicats et à la négociation collective.
- L'assurance d'une rémunération juste et équitable pour toutes les heures travaillées, incluant des mesures de sécurité et de santé renforcées sur les lieux de travail.

La CFDT réaffirme son engagement en faveur des droits des travailleurs à travers le monde et agira dans le cadre du mouvement syndical international pour exiger des conditions de travail justes et dignes pour tous les événements sportifs majeurs à l'instar de la mise en place de la charte sociale de Paris 2024. La CFDT continue à plaider pour que le sport soit un vecteur de progrès social et de respect des droits humains.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cdfd.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante

 @CFDT

 /la.CFDT

 CFD